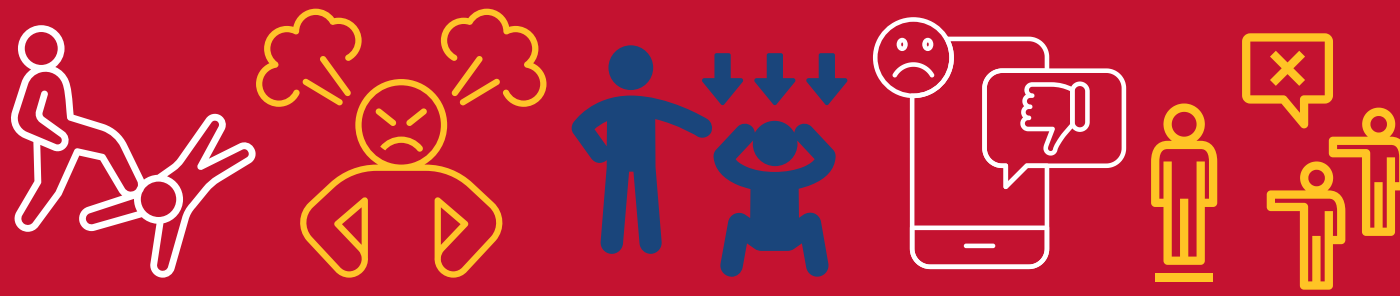


Une version détaillée du plan de lutte contre la violence et l'intimidation se trouve sur le portail.
Il est à noter qu'un nouveau plan de lutte contre la violence et l'intimidation sera publié à la fin du mois de septembre.



VIOLENCE et INTIMIDATION



Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (MEQ-LIP 13).

Tout au long de l'année scolaire, le pavillon secondaire de l'Académie Saint-Louis offre différentes activités aux élèves et au personnel afin de prévenir la violence et l'intimidation. Notre milieu se veut bienveillant et toutes les mesures mises en place ont pour objectif de permettre à notre communauté d'évoluer dans un environnement sain et sécuritaire.

AUTEUR OU TÉMOIN COMPLICE D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Les élèves qui sont **auteurs ou témoins complices** d'un acte de violence ou d'intimidation sont passibles de **sanctions**.

L'événement est noté au dossier de l'élève.

Les mesures d'encadrement et les sanctions s'appliquent selon l'analyse de la situation :

- Arrêt d'agir demandé;
- Suivi de l'élève ou note au dossier tout en préservant l'intégrité de l'élève;
- Rencontre avec un TES et la direction;
- Geste(s) de réparation;
- Médiation entre les élèves;
- Communication aux parents;
- Entente disciplinaire à signer par l'élève et les parents;
- Soutien offert afin d'aider au développement de comportements positifs;
- Retrait de certaines activités;
- Suspension interne ou externe, définie selon la situation;
- Expulsion de l'école.

TÉMOIN

L'élève qui est **témoin** est encouragé à **dénoncer** toute situation de violence ou d'intimidation.

Les mesures suivantes sont prises :

- Rencontre avec un TES et, au besoin, la direction de niveau;
- Création d'une zone de confidentialité;
- Soutien offert au besoin.

VICTIME

L'élève qui est **victime** reçoit le soutien nécessaire.

Les mesures suivantes sont prises :

- Rencontre avec un TES ou la direction de niveau dans un court délai;
- Création d'une zone de confidentialité;
- Mesures de protection mises en place;
- Soutien offert au besoin.



PORTRAIT DE NOTRE ÉCOLE

Bien que notre personnel soit engagé à prévenir et à lutter contre la violence sous toutes ses formes et contre l'intimidation, nous avons réalisé, à la suite d'un sondage distribué en 2022 (personnel, élèves, parents) ainsi qu'à la consultation des données annuelles du sondage COMPASS, que nous avons à poursuivre nos efforts afin de mieux informer les élèves et le personnel des mesures prises pour contrer ce phénomène.

Voici un bref portrait de notre milieu:

- Un comité pour contrer la violence et l'intimidation existe depuis plus de cinq ans. Ce comité est composé d'enseignants, de coordonnateurs sportifs, d'intervenants psychosociaux et d'une direction. Le comité se réunit quelques fois par année afin d'établir les priorités et les moyens cohérents à la réalité du milieu.
- Notre plan pour contrer la violence, l'intimidation et cyberintimidation est publié, mais n'est pas assez connu;
- Beaucoup d'élèves sont à l'aise de parler de ce qu'ils vivent avec des amis ou un parent, mais semblent être moins à l'aise d'aller voir un adulte de l'école lorsque cela se produit;
- Certains élèves se sentent à l'aise de prendre position, mais il reste du travail à faire, car plusieurs ont peur de s'en mêler;
- Une bonne collaboration existe entre les enseignants, les entraîneurs, les TES et la direction;
- Les mesures à prendre sont bien connues au sein de l'équipe de direction et des TES, mais mériteraient d'être plus diffusées à l'équipe d'enseignants et d'éducateurs;
- Des ateliers variés sont offerts à tous les niveaux pour outiller les élèves, mais les élèves du deuxième cycle entendent moins parler d'intimidation.

DÉFINITIONS

CONFLIT

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou les mêmes valeurs. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une autre personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LEP art.9).

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (MEQ-LIP 13).

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Pour le PNE, un acte de violence à caractère sexuel se définit comme tout acte impliquant une composante liée à la sexualité, commis avec ou sans contact physique, y compris par un moyen technologique, à l'endroit d'un ou d'une élève, sans son consentement ou en présence d'un rapport de force. Un tel acte est de nature à susciter de l'inquiétude pour la sécurité ou le développement d'une, de plusieurs ou de toutes les personnes impliquées. Cet acte peut notamment prendre la forme de gestes, paroles, attitudes ou comportements, incluant ceux visant les personnes de la diversité sexuelle et/ou de genre.

PRIORITÉS

En plus de ce qui se fait déjà dans notre milieu, voici les actions prioritaires mises en place depuis 2022 :

- Sensibiliser les élèves aux enjeux/conséquences liés aux situations de violence et d'intimidation;
- Continuer de former l'équipe-école afin de favoriser la cohérence et améliorer la concertation;
- Offrir un milieu accueillant qui favorise des relations harmonieuses à l'école;
- Mettre en place un mécanisme pour détailler le portrait de l'évolution de la situation;
- Favoriser l'inclusion et les comportements prosociaux;
- Améliorer la qualité de la communication avec les parents.

Exemples de MOYENS

- Actualisation du code de vie et des interventions en fonction des manquements;
- Formation d'un comité de travail avec l'équipe d'entraîneurs;
- Formation annuelle obligatoire pour tout le personnel de l'école;
- Développement d'une banque d'outils, de lectures et de ressources, destinés à l'équipe-école;
- Affichage d'un visuel dans l'école pour inciter les élèves à dénoncer et pour les informer sur les étapes à la suite d'une dénonciation;
- Augmentation du nombre de portes d'entrée de discussions pour les élèves;
- Développement de moyens afin d'outiller davantage les élèves du deuxième cycle;
- Mise en œuvre du programme Hors-Piste;
- Création et diffusion du protocole pour les violences à caractère sexuel;
- Formation SEXTO suivie par nos intervenants et directions de niveau.

COLLABORATION AVEC LA FAMILLE

Nous encourageons nos familles à faire ÉQUIPE avec nous en posant les gestes suivants:

- Écouter leur enfant et l'inviter à parler à un adulte de l'école de ce qu'il vit;
- Encourager le dialogue et les échanges qui permettent une compréhension commune de la situation;
- Tenter de faire la différence entre un conflit et l'intimidation;
- Agir en collaboration avec l'école dans la recherche de solutions;
- Soutenir leur enfant dans les moyens à mettre en place à la maison et à l'école;
- Collaborer et être solidaire malgré les difficultés rencontrées afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Procédure pour
traitement d'un
événement



RESSOURCES INTERNES

Plusieurs adultes travaillent pour le bien-être de votre enfant :

Les **enseignants**, les **entraîneurs** ainsi que l'**équipe des membres du personnel** agissent en prévention au quotidien.

L'équipe de direction

- Catherine Martin (directrice de niveau - 1re sec.)
- Nicolas St-Pierre (directeur de niveau - 2e et 3e sec.)
- Daniel J. Baker (directeur de niveau - 4e et 5e sec.)
- Julie Andréanne Bourget (directrice des services pédagogiques)
- Mijanou Martel (directrice du pavillon secondaire)
- Ann Webber (directrice générale)

L'équipe de techniciens en éducation spécialisée

- Mathieu Picard
- Marie-Christine Morais

Pour dénoncer toute situation de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation :

- Mathieu Picard ou Marie-Christine Morais (portail)
- Personnes possédant une affiche *Oreille attentive*
- Tout adulte avec qui la personne se sent en confiance

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer un signalement ou porter plainte pour un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.
[Cliquez ici](#)

RESSOURCES EXTERNES

Ligne parents

1 800 361-5085



Entraide Jeunesse

418 649-9705



Cyberaide.ca



Tel-Jeunes

1 800 263-2266



Centre canadien de protection de l'enfant



Entraide parents

418 684-0050

